

tout ce mouvement, c'est l'Internationale qui se propage rapidement et qui exerce déjà une influence irrésistible. Il est certain que les cochers ont reçu un salaire de 4 fr. par jour pour huit jours pour se maintenir en grève. Aujourd'hui, la grève continue plus absolue encore qu'hier.

A la grève des cochers sont venues se joindre d'autres grèves, entre autres celle des marchands de poisson, des menuisiers, des serruriers et des tanneurs. On a entendu cette nuit pousser dans les rues les cris de : *« Vive la République ! vive la Commune ! à bas le gouvernement ! »* Les troupes sont consignées dans leurs casernes depuis hier. Les républicains ont d'autant plus de force que dans Rome, la presque totalité des habitants est contraire au nouvel état de choses; le peuple est tellement fatigué, opprimé, qu'il ne peut voir avec déplaisir tout ce qui pourra d'une manière ou d'une autre aider au renversement de ce gouvernement tyrannique. Les gens catholiques sont tous dans l'anxiété, car on voit bien que le mouvement, étant dirigé du dehors et par les communistes, ne s'en tiendra pas au gouvernement italien, mais enveloppera dans la même hécatombe le Vatican et le Quirinal. Je ne saurais vous exprimer dans quelles angoisses nous sommes pour Notre Saint-Père le Pape.

Les événements se précipitent, et il suffit d'une bien petite étincelle pour propager un vaste incendie. Nous sentons un je ne sais quoi qu'il nous serait bien difficile de définir, mais qui nous fait sérieusement trembler. Mille bruits circulent. On assure que le 5 doit être un funeste jour; Garibaldi est déjà parti de Rome pour le 4. Ses fils sont déjà depuis quelque temps pour préparer et organiser le mouvement.

Hier, courait aussi le bruit que le roi Amédée avait été assassiné; d'autres disaient qu'il avait été chassé de l'Espagne. Les articles des journaux sont bien loin de calmer les appréhensions, et la violence de leur langage ne fait qu'enflammer les mauvaises passions. De plus, on assure que, ces jours derniers, est mort un garibaldien qui a eu, avant de mourir, le bonheur de se confesser et d'abjurer ses erreurs. Toujours d'après les on dit, ce garibaldien aurait recommandé aux personnes, qu'il recommandait de leurs soins durant sa maladie de se tenir bien en garde et de veiller sur eux-mêmes, que du 1^{er} au 17 janvier, quelque fâcheux événement devait avoir lieu.

Ces paroles, répétées de bouche en bouche, ont accru l'émotion. Espérons que Dieu aura pitié de son peuple et veillera sur son Pontife. Mais, si des malheurs arrivaient, tous jetteraient la pierre au gouvernement de la France et à son Assemblée. M. Thiers aurait pu sauver la France et la Papauté; il ne sauvera pas même ce pouvoir auquel il se cramponne avec tant d'opiniâtreté.

J'apprends en ce moment que de nouvelles rixes ont eu lieu, et le plus souvent, ce sont les agents de la force publique qui ont le dessous. Les gardes municipaux sont tellement haïs et détestés que la population se met tous les jours du parti des délinquants. Dans l'après-midi d'aujourd'hui, on a obligé quelques omnibus à circuler; un garde municipal et un agent de police étaient à côté du cocher; mais cela n'a servi de rien; les autres cochers se sont rués dessus, et ont roué de coups les agents de la force publique.

Du reste, personne n'oserait monter dans les omnibus, de crainte d'être assassiné ou pour le moins insulté. Le roi a voulu hier traverser le Corso pour se montrer aux Romains; sa présence n'a pas produit plus d'effet que celle d'un simple particulier, et personne ne l'a salué; on assure même que des paroles peu agréables lui ont été jetées sur son passage. Sa majesté paraissait très inquiète.

Le gouvernement aurait désiré pouvoir faire hier, au Quirinal, le pendant de la belle démonstration faite par les vrais Romains le 24 au Vatican. La grève des cochers est arrivée fort à propos pour couvrir le fiasco complet de nos gouvernants. On a vu passer quelques voitures avec des livres d'emprunt. C'était tout. L'attention n'était plus au Quirinal, mais à la rue.

Dimanche, le roi a envoyé au Vatican le général commandant la division territoriale et le commandant d'état-major, prince Corsini, son aide-de-camp.

Comme ils se sont présentés en tenue militaire à la porte du Vatican, la sentinelle suisse a refusé de les laisser passer; ils ont dû attendre qu'on eût averti le cardinal Antonelli. Son Eminence a donné ordre de les laisser entrer, mais elle n'a voulu recevoir que le général qui s'est présenté comme venant de la part du roi. « Sa Majesté, a-t-il dit, aurait voulu me donner une lettre pour présenter ses hommages et ses souhaits de bienvenue à Sa Sainteté, mais elle a craint que sa lettre ne fût point reçue. Sa Majesté m'a alors chargé de venir exprimer de vive voix à Votre Eminence les vœux et les souhaits qu'elle forme pour le Pape. »

Le cardinal Antonelli a répondu au général, dont le nom est Pralormo, qu'il était inutile de se présenter ainsi hypocritement pour offrir des souhaits à ceux qu'on avait dépouillés, que si N. S. Père le Pape était prisonnier et réduit à un état misérable, c'était le roi qui en était cause, et qu'après de tels méfaits c'était une honte et une insulte que d'oser faire parvenu de félicitations. « J'ai connu, a ajouté le cardinal, un Pralormo, qui fut le dernier ambassadeur du Piémont à Rome. J'ignore, général, s'il était votre parent, mais ce que je sais, c'est qu'il ne se fit pas, comme vous, chargé d'une pareille commission. » Comme on voit, le langage du cardinal a été ferme et énergique. Cela n'empêchera pas les journaux libéraux de traiter toujours leur thème favori de la conciliation. En même temps, pour cacher leur dépit de voir leurs efforts et leurs conseils fruités, ils disent que nous, catholiques, donnons la main aux internationalistes, et que ce sont le Pape et les prêtres qui entretiennent et ferment les grèves et les passions anarchiques.

Il y a eu hier au Quirinal un grand dîner de cent couverts. Mais comme si tout en ce jour devait servir à accipiteler les Arches pressentiments, le feu a pris dans une salle et a mis en émoi tous les invités; les rideaux et les tapis ont été brûlés, et peu s'en est fallu que le feu n'ait pris de vastes proportions. Ce fait, en un pareil jour, a donné lieu à toute sorte de mauvais pronostics pour la monarchie de Savoie.

Les opérations pour le recensement ont donné lieu aux scènes les plus ridicules, et aussi à quelques troubles. On ne saurait rien voir de plus sottement stupide que les recommandations faites pour bien remplir les feuilles. Ainsi il fallait mettre madame Jeanne X..., veuve, femme; monsieur Jules X..., mâle. Il fallait ensuite indiquer de quelle religion on était. Beaucoup ont mis : catholique apostolique de Rome papale. Il fallait encore indiquer les infirmités. Je connais des individus qui ont mis ainsi : souffre d'hydrophobie quand il voit un buzzard. — A une grande irritation de nerfs depuis le 20 septembre, et autres choses semblables.

Les journaux catholiques ont dû mettre en garde les ignoants contre certains individus qui se présentaient dans les familles pour aider à remplir les feuilles, et qui avaient soin de transformer les pauvres gens en libres-penseurs, sans aucune religion.

Les prescriptions pour le recensement portaient, en outre, qu'on devait inscrire sur la feuille toutes les personnes qui se trouvaient dans la maison depuis le minuit du 31 jusqu'au matin du premier. A cet effet, dimanche au soir, vers onze heures, la police a fait fermer tous les cafés, restaurants, etc., et a forcé tout le monde à se retirer pour le recensement. Cette fermeture des lieux publics n'a pu, toutefois, être exécutée sans troubles, et la police a dû faire usage de ses armes, et des coups de revolver entendus dans la ville ont aidé à préparer les habitants paisibles aux émotions de ces deux jours.

Le bruit courait même qu'une bombe avait éclaté dans la cour du Quirinal; mais on assure que c'était un coup de canon tiré à minuit, suivant un ancien usage piémontais, pour annoncer le commencement de la nouvelle année.

Les nouveaux venus, obligés de chercher un logement, trouvent difficilement à se caser; ils ont besoin de recourir à la fraude et aux tromperies pour se procurer une habitation. Je vous ai déjà parlé, dans une de mes précédentes lettres, du dévouement et du courage de l'illustre prince de Massimo; il vient d'être dupe d'une supercherie qui l'a affligé au point de le rendre malade. Un individu s'est présenté à lui pour louer la villa qu'il lui possédait près de la gare. Le prince a dit qu'il la louerait volontiers, pourvu qu'elle ne dût servir, ni pour des nouveaux venus, ni pour des tripots, ni pour des maisons de tolérance, et alors, le prix ayant été convenu, on mit sur le contrat la clause que la villa ne pourrait être sous-locuée qu'à des personnes agréées par le prince de Massimo.

Aussitôt après la signature du contrat, le prince Massimo a appris que la villa était destinée à la femme du roi. Le prince a aussitôt publiquement protesté devant les tribunaux.

La chambre criminelle de la cour de cassation, présidée par M. Legagneur, a dans son audience d'hier, rejeté les pourvois des condamnés à mort dans l'affaire de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Le pourvoi du nommé Verdager, sergent au 88^e de marche, condamné également à la peine de mort pour le même crime, a été déclaré non recevable, à raison de sa qualité de militaire.

La cour de cassation a également rejeté les pourvois des nommés Amoureux, membre de la Commune; Coton, Chassel, Machetti, Tasset, Thibaudier, condamnés par la Cour d'assises du Puy-de-Dôme à la déportation dans une enceinte fortifiée pour attentat contre le gouvernement et assassinat de M. de l'Espée, préfet de Saint-Brieuc. La Cour a également rejeté le pourvoi des autres condamnés à diverses peines qui auraient comparu devant les assises sous les mêmes préventions.

La cour de cassation a également rejeté les pourvois des nommés Amoureux, membre de la Commune; Coton, Chassel, Machetti, Tasset, Thibaudier, condamnés par la Cour d'assises du Puy-de-Dôme à la déportation dans une enceinte fortifiée pour attentat contre le gouvernement et assassinat de M. de l'Espée, préfet de Saint-Brieuc. La Cour a également rejeté le pourvoi des autres condamnés à diverses peines qui auraient comparu devant les assises sous les mêmes préventions.

La cour de cassation a également rejeté les pourvois des nommés Amoureux, membre de la Commune; Coton, Chassel, Machetti, Tasset, Thibaudier, condamnés par la Cour d'assises du Puy-de-Dôme à la déportation dans une enceinte fortifiée pour attentat contre le gouvernement et assassinat de M. de l'Espée, préfet de Saint-Brieuc. La Cour a également rejeté le pourvoi des autres condamnés à diverses peines qui auraient comparu devant les assises sous les mêmes préventions.

La cour de cassation a également rejeté les pourvois des nommés Amoureux, membre de la Commune; Coton, Chassel, Machetti, Tasset, Thibaudier, condamnés par la Cour d'assises du Puy-de-Dôme à la déportation dans une enceinte fortifiée pour attentat contre le gouvernement et assassinat de M. de l'Espée, préfet de Saint-Brieuc. La Cour a également rejeté le pourvoi des autres condamnés à diverses peines qui auraient comparu devant les assises sous les mêmes préventions.

La cour de cassation a également rejeté les pourvois des nommés Amoureux, membre de la Commune; Coton, Chassel, Machetti, Tasset, Thibaudier, condamnés par la Cour d'assises du Puy-de-Dôme à la déportation dans une enceinte fortifiée pour attentat contre le gouvernement et assassinat de M. de l'Espée, préfet de Saint-Brieuc. La Cour a également rejeté le pourvoi des autres condamnés à diverses peines qui auraient comparu devant les assises sous les mêmes préventions.

Le cardinal Anat, dont le télégraphe vous avait faussement annoncé la mort, va être coup mieux. On le dit même tout à fait hors de péril, et les médecins ont cessé de donner le bulletin journalier de sa maladie.

La nouvelle de la démission académique de Mgr Dupauloup a été reçue avec une satisfaction d'autant plus vive que la nomination de M. Littré avait produit une très pénible impression.

Cette acte d'humilité et de dignité de l'illustre prélat lui a, une fois de plus encore, mérité les éloges et les remerciements de tous les hommes honnêtes et religieux.

Le Saint-Père a donné ce matin audience aux membres de tribunal de la *Sacra Consulta*, qui lui ont été présentés par Mgr Carletti. Le Saint-Père a encore reçu beaucoup de personnages distingués, Romains et étrangers.

J'oubliais de vous dire que le gouvernement italien a voulu soumettre à son façon la bonne année aux habitants de Rome. Il a fait afficher hier un décret qui ordonne de faire inscrire sans retard sur les rôles les jeunes gens de la classe de 1893. C'est déjà la 4^e levée qu'on prépare. Les jeunes gens de la classe de 1890 qui le sort a faits soldats, doivent se mettre en marche le 8, pour aller rejoindre leurs régiments. Je laisse imaginer la désolation des parents, surtout si l'on songe que Rome n'avait point autrefois de conscription, et que ces jeunes gens doivent aller servir un roi et un gouvernement que la plupart abhorrent.

Nous trouvons dans le *Nouveliste de Rouen*, le texte d'une lettre que le comité industriel et commercial de Normandie vient d'adresser à chacun des membres de l'Assemblée nationale pour demander la dénonciation des traités de commerce. Cette lettre, qui n'a point le ton d'une leçon au Collège de France, émane d'hommes très compétents et très modérés. Elle s'appuie sur l'expérience et sur la pratique, non sur des théories et des utopies. Elle ne réclame pas un retour au système de prohibition, mais elle établit la nécessité et l'équité de droits compensateurs, qui permettraient au moins à notre industrie de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère. C'est avant l'échéance du 4 février prochain, que l'Assemblée doit se prononcer; puisse-t-elle tenir compte des arguments sérieux qui lui sont présentés!

Nous trouvons dans le *Nouveliste de Rouen*, le texte d'une lettre que le comité industriel et commercial de Normandie vient d'adresser à chacun des membres de l'Assemblée nationale pour demander la dénonciation des traités de commerce. Cette lettre, qui n'a point le ton d'une leçon au Collège de France, émane d'hommes très compétents et très modérés. Elle s'appuie sur l'expérience et sur la pratique, non sur des théories et des utopies. Elle ne réclame pas un retour au système de prohibition, mais elle établit la nécessité et l'équité de droits compensateurs, qui permettraient au moins à notre industrie de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère. C'est avant l'échéance du 4 février prochain, que l'Assemblée doit se prononcer; puisse-t-elle tenir compte des arguments sérieux qui lui sont présentés!

Nous trouvons dans le *Nouveliste de Rouen*, le texte d'une lettre que le comité industriel et commercial de Normandie vient d'adresser à chacun des membres de l'Assemblée nationale pour demander la dénonciation des traités de commerce. Cette lettre, qui n'a point le ton d'une leçon au Collège de France, émane d'hommes très compétents et très modérés. Elle s'appuie sur l'expérience et sur la pratique, non sur des théories et des utopies. Elle ne réclame pas un retour au système de prohibition, mais elle établit la nécessité et l'équité de droits compensateurs, qui permettraient au moins à notre industrie de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère. C'est avant l'échéance du 4 février prochain, que l'Assemblée doit se prononcer; puisse-t-elle tenir compte des arguments sérieux qui lui sont présentés!

Nous trouvons dans le *Nouveliste de Rouen*, le texte d'une lettre que le comité industriel et commercial de Normandie vient d'adresser à chacun des membres de l'Assemblée nationale pour demander la dénonciation des traités de commerce. Cette lettre, qui n'a point le ton d'une leçon au Collège de France, émane d'hommes très compétents et très modérés. Elle s'appuie sur l'expérience et sur la pratique, non sur des théories et des utopies. Elle ne réclame pas un retour au système de prohibition, mais elle établit la nécessité et l'équité de droits compensateurs, qui permettraient au moins à notre industrie de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère. C'est avant l'échéance du 4 février prochain, que l'Assemblée doit se prononcer; puisse-t-elle tenir compte des arguments sérieux qui lui sont présentés!

Nous trouvons dans le *Nouveliste de Rouen*, le texte d'une lettre que le comité industriel et commercial de Normandie vient d'adresser à chacun des membres de l'Assemblée nationale pour demander la dénonciation des traités de commerce. Cette lettre, qui n'a point le ton d'une leçon au Collège de France, émane d'hommes très compétents et très modérés. Elle s'appuie sur l'expérience et sur la pratique, non sur des théories et des utopies. Elle ne réclame pas un retour au système de prohibition, mais elle établit la nécessité et l'équité de droits compensateurs, qui permettraient au moins à notre industrie de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère. C'est avant l'échéance du 4 février prochain, que l'Assemblée doit se prononcer; puisse-t-elle tenir compte des arguments sérieux qui lui sont présentés!

Nous trouvons dans le *Nouveliste de Rouen*, le texte d'une lettre que le comité industriel et commercial de Normandie vient d'adresser à chacun des membres de l'Assemblée nationale pour demander la dénonciation des traités de commerce. Cette lettre, qui n'a point le ton d'une leçon au Collège de France, émane d'hommes très compétents et très modérés. Elle s'appuie sur l'expérience et sur la pratique, non sur des théories et des utopies. Elle ne réclame pas un retour au système de prohibition, mais elle établit la nécessité et l'équité de droits compensateurs, qui permettraient au moins à notre industrie de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère. C'est avant l'échéance du 4 février prochain, que l'Assemblée doit se prononcer; puisse-t-elle tenir compte des arguments sérieux qui lui sont présentés!

Nous trouvons dans le *Nouveliste de Rouen*, le texte d'une lettre que le comité industriel et commercial de Normandie vient d'adresser à chacun des membres de l'Assemblée nationale pour demander la dénonciation des traités de commerce. Cette lettre, qui n'a point le ton d'une leçon au Collège de France, émane d'hommes très compétents et très modérés. Elle s'appuie sur l'expérience et sur la pratique, non sur des théories et des utopies. Elle ne réclame pas un retour au système de prohibition, mais elle établit la nécessité et l'équité de droits compensateurs, qui permettraient au moins à notre industrie de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère. C'est avant l'échéance du 4 février prochain, que l'Assemblée doit se prononcer; puisse-t-elle tenir compte des arguments sérieux qui lui sont présentés!

Nous trouvons dans le *Nouveliste de Rouen*, le texte d'une lettre que le comité industriel et commercial de Normandie vient d'adresser à chacun des membres de l'Assemblée nationale pour demander la dénonciation des traités de commerce. Cette lettre, qui n'a point le ton d'une leçon au Collège de France, émane d'hommes très compétents et très modérés. Elle s'appuie sur l'expérience et sur la pratique, non sur des théories et des utopies. Elle ne réclame pas un retour au système de prohibition, mais elle établit la nécessité et l'équité de droits compensateurs, qui permettraient au moins à notre industrie de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère. C'est avant l'échéance du 4 février prochain, que l'Assemblée doit se prononcer; puisse-t-elle tenir compte des arguments sérieux qui lui sont présentés!

Nous trouvons dans le *Nouveliste de Rouen*, le texte d'une lettre que le comité industriel et commercial de Normandie vient d'adresser à chacun des membres de l'Assemblée nationale pour demander la dénonciation des traités de commerce. Cette lettre, qui n'a point le ton d'une leçon au Collège de France, émane d'hommes très compétents et très modérés. Elle s'appuie sur l'expérience et sur la pratique, non sur des théories et des utopies. Elle ne réclame pas un retour au système de prohibition, mais elle établit la nécessité et l'équité de droits compensateurs, qui permettraient au moins à notre industrie de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère. C'est avant l'échéance du 4 février prochain, que l'Assemblée doit se prononcer; puisse-t-elle tenir compte des arguments sérieux qui lui sont présentés!

Nous trouvons dans le *Nouveliste de Rouen*, le texte d'une lettre que le comité industriel et commercial de Normandie vient d'adresser à chacun des membres de l'Assemblée nationale pour demander la dénonciation des traités de commerce. Cette lettre, qui n'a point le ton d'une leçon au Collège de France, émane d'hommes très compétents et très modérés. Elle s'appuie sur l'expérience et sur la pratique, non sur des théories et des utopies. Elle ne réclame pas un retour au système de prohibition, mais elle établit la nécessité et l'équité de droits compensateurs, qui permettraient au moins à notre industrie de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère. C'est avant l'échéance du 4 février prochain, que l'Assemblée doit se prononcer; puisse-t-elle tenir compte des arguments sérieux qui lui sont présentés!

Nous trouvons dans le *Nouveliste de Rouen*, le texte d'une lettre que le comité industriel et commercial de Normandie vient d'adresser à chacun des membres de l'Assemblée nationale pour demander la dénonciation des traités de commerce. Cette lettre, qui n'a point le ton d'une leçon au Collège de France, émane d'hommes très compétents et très modérés. Elle s'appuie sur l'expérience et sur la pratique, non sur des théories et des utopies. Elle ne réclame pas un retour au système de prohibition, mais elle établit la nécessité et l'équité de droits compensateurs, qui permettraient au moins à notre industrie de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère. C'est avant l'échéance du 4 février prochain, que l'Assemblée doit se prononcer; puisse-t-elle tenir compte des arguments sérieux qui lui sont présentés!

Nous trouvons dans le *Nouveliste de Rouen*, le texte d'une lettre que le comité industriel et commercial de Normandie vient d'adresser à chacun des membres de l'Assemblée nationale pour demander la dénonciation des traités de commerce. Cette lettre, qui n'a point le ton d'une leçon au Collège de France, émane d'hommes très compétents et très modérés. Elle s'appuie sur l'expérience et sur la pratique, non sur des théories et des utopies. Elle ne réclame pas un retour au système de prohibition, mais elle établit la nécessité et l'équité de droits compensateurs, qui permettraient au moins à notre industrie de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère. C'est avant l'échéance du 4 février prochain, que l'Assemblée doit se prononcer; puisse-t-elle tenir compte des arguments sérieux qui lui sont présentés!

Il paraît, dit l'*Union Bretonne*, que les sapeurs-pompiers vont être organisés, dans toute la France, d'une manière uniforme, et que l'on veut faire de ces corps une force militaire défensive, en même temps qu'une troupe pour la protection des incendies.

On dit que le gouvernement suisse avait signé à M. Euda, que le journal la *Revue* doit cesser de paraître, sous prétexte qu'il n'est pas suisse.

Le Comité industriel et commercial de la Normandie vient d'adresser à chacun des membres de l'Assemblée nationale une lettre en faveur de la dénonciation des traités de commerce.

On dit que le gouvernement suisse avait signé à M. Euda, que le journal la *Revue* doit cesser de paraître, sous prétexte qu'il n'est pas suisse.

Le *Journal d'Indre et Loire* publie les détails suivants sur l'évasion que nous avons annoncée au pénitencier de Tours : Le détenu politique qui s'est échappé du pénitencier, avait hier son nom Pollio et non Polio, comme on l'a dit par erreur. C'est un jeune homme de vingt ans, originaire de France. Il était, dit-on, lié d'amitié avec Gaston Thénieux, de Marseille, dont on connaît la tentative de suicide.

S'il a pris la fuite, ce n'était pas qu'il eût lieu de se plaindre des rigueurs du règlement. Il paraît, en effet, qu'on avait pour lui toute la concédérance compatible avec sa position, et avec le bon ordre de l'établissement. Ainsi, il avait, assure-t-on, toute liberté de se livrer à ses études de méditation, et il pouvait se procurer tous les livres et tous les journaux dont il avait besoin ses travaux. Il employait presque tout son temps à lire et écrire.

Voici, d'après les bruits qui circulent, comment il est parvenu à s'échapper du pénitencier. On sait qu'il existe un souterrain qui met en communication la prison, le palais de justice et la gendarmerie. C'est par cette voie que sont conduits les prisonniers, appelés à comparaître, soit devant le juge d'instruction, soit devant les tribunaux. Ce souterrain est fermé à ses deux extrémités par des grilles, dont les clés se trouvent à la conciergerie.

Pollio aurait pu, pendant l'absence d'un gardien, mettre la main sur ces clés, et il lui a été facile ensuite de s'enfuir. Arrivé au bout du souterrain donnant dans une cour joignant le palais de justice, du côté est, il n'a eu que quelques pas à faire pour se trouver dans la rue Royale.

Son signalement a été envoyé de tous côtés; mais jusqu'ici les recherches faites pour le découvrir, se retirent, ont été infructueuses.

ROUBAIX
ET LE NORD DE LA FRANCE
Le Recueil des Actes administratifs de la préfecture du Nord contient le texte de deux arrêtés préfectoraux par lesquels sont revués de leurs fonctions, MM. Lober, chef de division, et Jules Verdier, employés à la préfecture.

Ces arrêtés sont précédés des considérants suivants : « Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Lober, chef de division de la préfecture du Nord, et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Lober, usant de sa situation administrative, correspondait directement avec un grand nombre de municipalités pour faire acheter par elles soit des ouvrages publiés par lui, soit des ouvrages sur lesquels il percevait un droit de commission élevé, qu'à plusieurs reprises, les sommes nécessaires à ces abonnements ont été imputées sur des crédits d'une autre nature, dé-

jà épuisés, et que, par suite, le budget de la préfecture a été gravement atteint. »

« Tu n'as pas de mal ! tu n'as pas de mal, ma fille ! Oh ! dis-le moi ! Lève-toi ! marche ! parle ! sans cela, vois-tu, je vais mourir ! Que t'est-il arrivé ? Je t'avais bien dit de ne point sortir. Mon enfant, tu n'as jamais pitié de ton vieux père ! de ton vieux père qui se tuerait s'il avait le malheur de te perdre ! Tu ne sais donc pas que quand Dieu tient sa foudre, la fille de Brulard ne doit pas sortir. Tu ne sais pas, Francine. »

« Remettez-vous, et remerciez M. de Brulard, car je crois que c'est lui, qui m'a sauvée. »

« M. de Brulard ! ou est-il ? demanda Brulard avec une sorte d'égarément. — En effet, il me semblait que je l'ai aperçu... mais je croyais que c'était une vision... que... que... Quoi ! monsieur, poursuivit-il avec un peu plus de calme, vous avez sauvé mon enfant ! vous l'avez sauvé ! que voulez-vous que je fasse pour vous témoigner ma reconnaissance ? Francine, dites-moi que tu veux. »

« Monsieur Brulard, vous ne devez rien, interrompit Jacques à son tour. Emmenez bien vite mademoiselle votre fille, et laissez-moi bénir le hasard, qui m'a conduit près d'elle dans un moment où elle pouvait avoir besoin de moi. »

« Mon père, calmez-vous ; il ne m'est rien arrivé de grave ! »

« Tu n'as pas de mal ! tu n'as pas de mal, ma fille ! Oh ! dis-le moi ! Lève-toi ! marche ! parle ! sans cela, vois-tu, je vais mourir ! Que t'est-il arrivé ? Je t'avais bien dit de ne point sortir. Mon enfant, tu n'as jamais pitié de ton vieux père ! de ton vieux père qui se tuerait s'il avait le malheur de te perdre ! Tu ne sais donc pas que quand Dieu tient sa foudre, la fille de Brulard ne doit pas sortir. Tu ne sais pas, Francine. »

tournés de leur véritable destination, que M. Lober, chef de division de la préfecture du Nord, et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Lober, usant de sa situation administrative, correspondait directement avec un grand nombre de municipalités pour faire acheter par elles soit des ouvrages publiés par lui, soit des ouvrages sur lesquels il percevait un droit de commission élevé, qu'à plusieurs reprises, les sommes nécessaires à ces abonnements ont été imputées sur des crédits d'une autre nature, déjà épuisés, et que, par suite, le budget de la préfecture a été gravement atteint.

« Considérant que ces faits, tout faits, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »

« Le préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Considérant qu'en dehors de l'information judiciaire commencée contre M. Verdier (Jules Victor), et quelle que soit l'issue de cette information, il est dès à présent établi que M. Verdier, tout fait, méritent une répression sévère, arrête... etc. »